



Annexe II – Fiches de postes

Poste spécifique FLS 1^{er} degré

 <p>académie Mayotte</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<h3>Poste spécifique FLS 1^{er} degré</h3>
<p>Division du 1^{er} degré – DPE1D</p> <p>@ : dep@ac-mayotte.fr avec copie à casnav@ac-mayotte.fr</p>	<p>Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 15 juin 2021 à la DPE</p>
<p>Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012</p>	
<p>Descriptif du poste et missions :</p> <p>L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1^{er} degré, itinérants, spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.</p> <p>Missions du poste :</p> <p>Sous l'autorité du responsable du Casnav et de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, l'enseignant FLS aura pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins FLS de tous les élèves allophones arrivants sur son secteur d'intervention, à travers : <ul style="list-style-type: none"> o un enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde, sous diverses formes (groupes constitués, co-enseignement, interventions ponctuelles...) o la participation, avec les équipes d'école, à l'identification des élèves et leur évaluation diagnostique pour définir la prise en charge la plus adéquate ; o le conseil et l'appui aux enseignants des écoles pour la prise en charge de ces élèves dans le quotidien de la classe ; o l'utilisation et la diffusion d'outils de suivi au sein de chaque école et en inter-degré ; o des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation. <p>Cette organisation nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins.</p> - Exercer une fonction de personne-ressource au sein des écoles et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers : <ul style="list-style-type: none"> o les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques ; o les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention ; o la mise à disposition d'outils pédagogiques. - Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par : <ul style="list-style-type: none"> o l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de la circonscription ; o l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques ; o la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge ; o la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés ; o la participation éventuelle aux jurys du DELF scolaire. <p>Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au Casnav ; - bénéficier de vacances pour sa participation à l'animation de formations, lorsque celles-ci se situent hors de sa circonscription. 	
<p>Compétences requises :</p> <p>Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS. Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS. Aptitude au travail en équipe. Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle. Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises. Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques. Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité. Capacités organisationnelles.</p>	

Profil attendu et certifications requises :

Enseignant du 1^{er} degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.